

VOTRE SITE CINERAIRE *en* PIERRE NATURELLE



*La pierre naturelle
est faite pour durer
au-delà des hommes*



Choisir, concevoir et réaliser votre site cinéraire



VOTRE SITE CINERAIRE *en* PIERRE NATURELLE

La crémation est un mode de sépulture autorisé en France, au même titre que l'inhumation, depuis la loi du 15 novembre 1887 relative à la liberté des funérailles et le décret du 27 avril 1889 relatif à l'incinération.

Toutefois, sa pratique est restée très marginale en France jusqu'à la fin des années 1970 puisqu'elle ne concernait que 1% des décès.

Aujourd'hui en France ce sont 25% des décès qui font l'objet d'une crémation et l'analyse des intentions déclarées dans les contrats obsèques montre que ce taux pourrait atteindre 40 à 45% en moyenne nationale dans quelques années.

Bien évidemment, la législation funéraire a évolué afin d'accompagner l'essor de la crémation notamment avec la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire qui a comblé nombre de lacunes juridiques. Ainsi, les cendres des personnes incinérées sont désormais assimilées à des restes humains et doivent donc être traitées avec respect, dignité et décence. De ce fait, après l'entrée en vigueur de cette loi les familles ne peuvent plus conserver les cendres du défunt à domicile, sauf autorisation exceptionnelle du préfet d'inhumer l'urne dans une propriété privée située en dehors des villes et bourgs.

Parallèlement, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale regroupant au moins 2 000 habitants sont tenus de disposer dans leur cimetière d'au moins un site cinéraire, comprenant un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts et des aménagements spécifiquement destinés à recevoir les cendres : columbarium, espaces concédés pour l'inhumation des urnes (concessions cinéraires)...

La question se pose donc pour eux de mettre en œuvre, selon les principes laïques et républicains, l'égalité effective entre l'inhumation traditionnelle et la crémation.

Il faut alors répondre aux personnes qui souhaitent faire leur travail de deuil au sein du cimetière et offrir à chacun la possibilité de se recueillir.

Les élus et les services techniques, qui étudient un tel projet, doivent toujours garder à l'esprit quelques principes de base :

- Quelle est la réglementation ? Exemple : évolution du statut des cendres, préservation de l'environnement...
- Quelles sont les destinations possibles des cendres dans le cimetière ?
- Quel budget prévoir ?

La filière française des pierres naturelles, qui fournit depuis toujours l'essentiel des monuments funéraires, urnes cinéraires et autres signes de souvenir ou de commémoration, répond à cette nouvelle demande en proposant aux familles des produits et des ouvrages spécifiques et aux élus des solutions adaptées.

Le présent guide poursuit un double objectif :

D'abord, permettre aux élus non seulement de découvrir l'offre « pierre naturelle », mais également de concevoir des espaces cinéraires conformes à la législation et aux attentes de leurs administrés. Ensuite, aider les professionnels à imaginer et à réaliser des produits et des ouvrages en pierre naturelle répondant aux exigences de la crémation dans le respect de l'environnement.

Le document proposé se décline donc en deux sections distinctes :

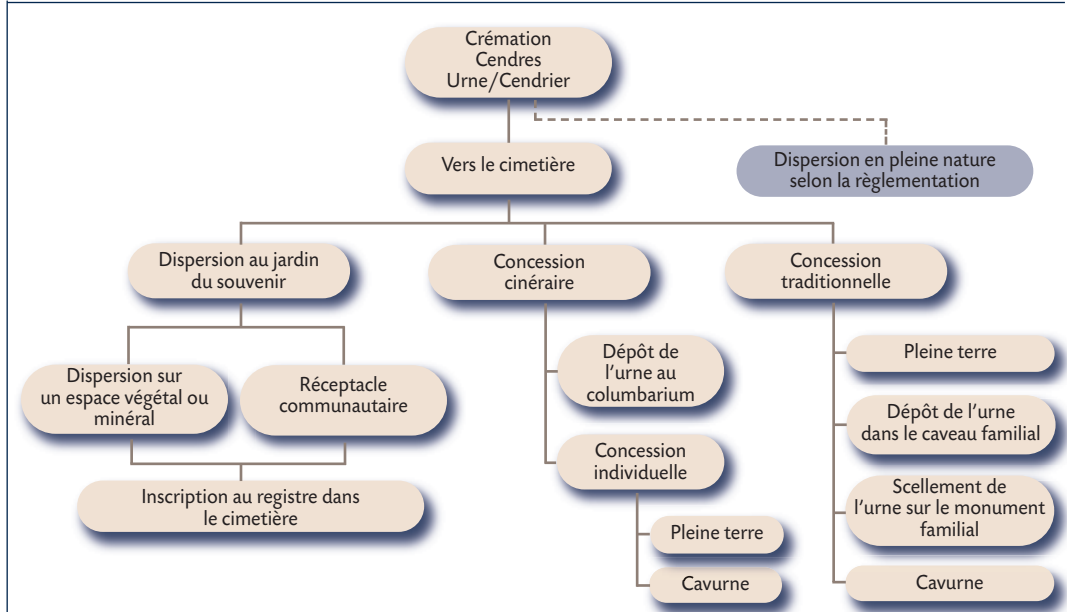
- La première partie dresse un constat sur l'évolution de la crémation en France et invite à une réflexion sur les avantages de l'utilisation de la pierre naturelle dans le cadre de la réalisation d'un site cinéraire.
- La seconde partie, consultable sur le site internet (www.ctmnc.fr), propose des préconisations pour le choix des matériaux, les types de produits, la fabrication et la pose des columbariums et autres ouvrages destinés à être mis en œuvre dans un espace cinéraire.

Les cendres sont des restes humains.

Elles doivent donc être traitées avec respect, dignité et décence.

Extrait de l'article 11 de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

DESTINATIONS POSSIBLES DES CENDRES APRÈS LA CRÉMATION



Extrait de l'article 16 de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire :

Article L. 2223-18-2.

A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L.2223-40.

- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L.2223-40 (...)

Après la crémation, les cendres sont recueillies dans un cendrier, parfois appelé urne *cinéraire*, généralement en métal ou en matériaux composites. Sa fonction est de conserver les restes humains et il se place à l'intérieur de l'urne funéraire, qui n'est alors qu'une enveloppe décorative.

Néanmoins, les fabricants ont fait évoluer leurs produits et nous présentent désormais des cendriers suffisamment décorés pour être considérés comme des urnes funéraires.

A contrario, la conception de certaines urnes permet de supprimer le cendrier.

L'urne doit être fermée par scellement.

Dans tous les cas, la réglementation exige l'apposition d'une plaque d'identification comportant le nom du défunt ainsi que celui du crématorium, soit sur le cendrier, soit sur l'urne funéraire.



LE CHOIX DE LA PIERRE NATURELLE

pour l'environnement et la qualité

➔ *La pierre naturelle est naturellement un matériau écologique qui répond aux impératifs du développement durable.*

Un matériau de proximité

La France compte environ 450 carrières de pierres naturelles dont une trentaine extrait du granit, matériau le plus souvent utilisé dans le domaine de l'art funéraire. D'autres pierres, comme les calcaires, les marbres et les grès peuvent aussi y trouver leur place. Cette richesse permet de disposer d'une palette de couleurs et d'aspects, particulièrement variée tout en limitant au maximum l'impact du transport et donc l'émission de CO₂ qui en découle.



Aujourd'hui, une part toujours plus importante des produits funéraires distribués en France est fabriquée très loin de nos frontières. Même si le bateau qui sert en partie à leur transport reste un moyen économe en énergie, il n'en demeure pas moins que les milliers de kilomètres supplémentaires par rapport à une solution locale pèsent lourdement sur l'émission de gaz à effets de serre et sur le bilan énergétique et environnemental de l'opération.

Un process écologique



L'extraction des pierres naturelles est un processus simple qui ne nécessite pas de moyens lourds, gourmands en énergie. La plupart du temps, l'extraction des blocs se fait par simple sciage à l'aide d'outils diamantés.

A l'issue de leur exploitation, les carrières font l'objet d'un réaménagement, qui permet de restituer des espaces naturels propices à la biodiversité.

Par ailleurs, la transformation des pierres naturelles ne fait appel à aucun procédé chimique ou thermique important. Il s'agit uniquement d'opérations successives de sciage, de polissage et de taille de pierre. Le matériau reste en fait le même depuis le gisement jusqu'à son utilisation finale.



Un matériau durable et réutilisable

Notre patrimoine bâti reste la meilleure preuve que la pierre naturelle est un matériau particulièrement résistant et durable, parfaitement adapté aux contraintes du cimetière. Le granit qui est aujourd'hui le matériau de prédilection dans le domaine du funéraire, ne nécessite que très peu d'entretien pour conserver son aspect d'origine pendant des décennies. Il concourt ainsi à la bonne tenue des cimetières et des espaces cinéraires.



La pierre naturelle est bien évidemment recyclable c'est-à-dire qu'il est possible en fin de vie de la retransformer pour en faire un nouveau produit, comme par exemple des granulats. Mais certains produits, comme les pavés, sont parfaitement réutilisables en l'état et ne nécessitent donc aucune nouvelle dépense d'énergie.

La pierre naturelle est un matériau patrimonial et culturel.

La pierre naturelle est souvent considérée comme un élément culturel spécifique d'une région ou d'un territoire. Elle contribue ainsi à préserver les cultures et les traditions locales chères aux administrés.

Par ailleurs, son utilisation confère à toute réalisation, qu'il s'agisse d'un monument, d'une maison individuelle ou d'un immeuble, une dimension patrimoniale unique particulièrement valorisante.

LES PRODUITS CINÉRAIRES

réalisables en pierre naturelle

LA GÉNÉRALE DU GRANIT



Réalisée avec soin, une urne en pierre naturelle, et à fortiori en granit, apporte le maximum de garanties de résistance et de durabilité nécessaires à la pérennité et à la dignité du souvenir qu'elle symbolise.

L'urne

Idéalement monolithe pour éviter les joints d'assemblage, une urne en pierre naturelle peut toutefois être composée de plusieurs morceaux assemblés et collés selon les descriptions du guide technique (www.ctmnc.fr). Le sérieux de fabrication se mesure, entre autres, au bon choix des matériaux et des colles. Retenons que, même à l'abri d'une case de columbarium ou d'un caveau, une urne est soumise à des variations de température, à l'humidité et au gel. La réglementation le permettant, une urne peut même être fixée sur un monument funéraire, comme un accessoire. Il lui faut alors présenter une résistance accrue aux intempéries.

Enfin, concernant les urnes en pierre naturelle utilisées sans cendrier, il est conseillé de transférer les cendres dans un sac approprié, ceci afin d'éviter toute détérioration chimique des matériaux.

DANS LES ESPACES COLLECTIFS

Le columbarium

Au sein du cimetière, le columbarium est un ouvrage destiné à recevoir collectivement les urnes funéraires.

L'investissement est réalisé par la municipalité qui assure également l'entretien de cet espace aménagé et peut ainsi répondre aux demandes de ses administrés.

Le columbarium est une construction non soumise à autorisation d'urbanisme quand sa réalisation est opérée au sein d'un cimetière (*voir guide technique disponible sur le site www.ctmnc.fr*). Il a la particularité, avant tout, d'être considéré comme un lieu d'apaisement et de recueillement

permettant aux familles de matérialiser le lieu où leurs défunts reposent.

Les columbariums peuvent être massifs, assemblés ou modulaires.

Dans tous les cas, il convient au moment du choix par la commune de vérifier quelques aspects essentiels à la réussite du projet.

L'aspect dimensionnel revêt une importance particulière. Tout d'abord les dimensions extérieures doivent permettre une intégration harmonieuse au site, particulièrement dans les espaces paysagers. Elles doivent aussi permettre une circulation aisée des familles, des personnes à mobilité réduite et du personnel qui entretient l'ouvrage et ses abords.



ILLUSTRATION : PASCALLE COLLANGE

SANSONNE MUNICIPALITÉS



Un columbarium se compose généralement d'un ensemble de cases, fermées par une plaque, à l'intérieur desquelles sont déposées les urnes cinéraires. Ces cases sont des emplacements qui font l'objet d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal.

La hauteur de l'ouvrage doit permettre l'accessibilité, d'une part aux professionnels afin de mettre en place aisément les urnes à l'intérieur des cases et, d'autre part, aux familles pour nettoyer et fleurir leurs concessions respectives.

Compte tenu de la composition moyenne des familles, il est judicieux de prévoir des dimensions permettant de contenir un minimum de 4 urnes standards.

Bien conçus (*voir guide technique, www.ctmnc.fr*), les ouvrages assemblés présentent généralement les mêmes performances que les modèles massifs. Il convient toutefois de veiller à l'application des techniques d'assemblage dans le respect des règles de l'art. Interviennent dans ce cas la qualité même de la pierre naturelle choisie, ainsi que celle des aciers et des colles utilisés pour le montage.

Quelle que soit la solution retenue, il faut veiller à éviter les modèles dont la fermeture est trop hermétique, afin de limiter le risque de condensation qui peut dégrader les urnes déposées à l'intérieur des cases.

Les plaques de fermeture doivent pouvoir accueillir autant de noms et de dates que d'urnes prévues et, si possible, la fixation d'un objet du souvenir comme, par exemple, une photo porcelaine ou un soliflore.

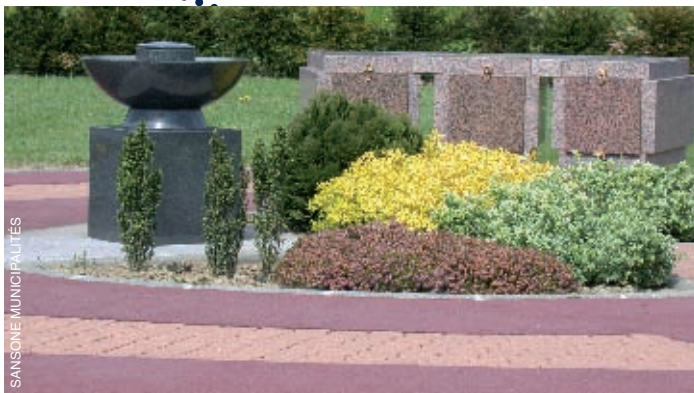
Enfin, il est préférable pour des raisons pratiques et de sécurité, d'opter pour un système de fermeture mécanique en matériaux inoxydables.

Le "Jardin du Souvenir"

Aménagé dans un espace végétalisé du cimetière, il est dédié à la dispersion des cendres des défunts.

De formes libres, il est le plus souvent délimité par des bordures en pierre naturelle.

Sa conception doit théoriquement permettre l'écoulement des cendres dans un réceptacle commun, par exemple un puits recouvert d'une grille galvanisée masquée par des galets ou de la rocaille. La disparition des cendres à la surface peut parfois s'avérer longue et difficile.



Une alternative existe par la mise en œuvre d'une vasque autorisant un transfert direct des cendres dans ce réceptacle commun, permettant ainsi de ne pas laisser de traces visibles.

Dans tous les cas, les réalisations en pierre naturelle donnent un caractère solennel et durable à cet espace, qui est aussi un lieu conçu pour l'organisation éventuelle d'une dernière cérémonie en hommage au défunt.

La stèle du souvenir

Elle identifie le "Jardin du Souvenir" et matérialise le lieu de recueillement des familles.



Réalisée en pierre naturelle, de forme libre et

comportant la gravure « Jardin du Souvenir », la stèle évoque parfois une flamme. La pierre naturelle le permettant, il est toutefois possible de trouver d'autres formes et d'autres ornements. Elle peut enfin recevoir un aménagement qui autorise la présentation des urnes pendant la cérémonie qui précède la dispersion.

Le registre

Désormais, cet équipement complète le registre obligatoire tenu en mairie et permet l'identification au cimetière des personnes dont les cendres ont été dispersées.



La pierre naturelle permet de réaliser des registres de multiples formes. Il convient toutefois d'être attentif, dès sa conception, à l'aspect pratique des plaques de gravures fixées sur l'ouvrage à l'occasion de chaque dispersion.

DANS LES ESPACES INDIVIDUELS

Afin d'offrir une réponse complète à l'attente des familles, le site cinéraire peut également proposer des concessions individuelles leur permettant de disposer d'emplacements personnalisables. Contrairement au "Jardin du Souvenir" ou au columbarium, cette solution n'implique pas obligatoirement une dépense pour la commune.

La sépulture cinéraire

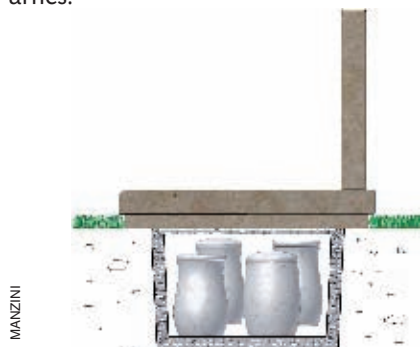
Cet espace individuel est un lieu personnel ou familial de conservation des cendres. Il est généralement placé dans un carré du cimetière réservé à cet usage.

C'est la famille qui fait l'investissement d'une sépulture qu'elle peut personnaliser à son envie, dans la limite du règlement du cimetière, en y faisant ériger un monument cinéraire avec l'aide et les conseils d'un professionnel du funéraire. Il revient à la famille d'en assurer l'entretien.



La sépulture cinéraire est implantée sur une concession cinéraire, plus petite qu'une concession traditionnelle. Elle peut être équipée d'un

caveau, qui n'est autre qu'un petit caveau, le plus souvent réalisé en béton, aux dimensions adaptées et réservé au placement des urnes.



La sépulture traditionnelle

Une famille peut faire le choix de conserver l'urne dans la tombe familiale prévue pour une sépulture traditionnelle. Le choix d'une urne en pierre naturelle réalisée dans les règles de l'art (*voir guide technique, www.ctmnc.fr*) prend alors tout son sens en termes de qualité et de résistance aux agressions du temps.



La famille peut également choisir, dans le cas d'un monument existant, de sceller l'urne sur le monument.

LES AUTRES OUVRAGES

La conception d'un espace cinéraire ne se limite pas à l'installation d'un columbarium ou à la mise en place de cavurnes.

Il doit être élaboré comme un ensemble cohérent et fonctionnel comprenant notamment des cheminements et des équipements indispensables pour le repos et le recueillement des visiteurs d'une part, l'entretien et le fleurissement des sépultures d'autre part.

L'aménagement des abords revêt également une importance particulière et il est primordial de veiller à l'équilibre subtil entre les parties végétale et minérale.

Les produits en pierre naturelle : pavage, bordures, bancs, fontaines, jardinières, éclairages, signalétique..., par leurs qualités esthétiques et leur durabilité, répondent de manière efficace aux besoins d'un aménagement de ce type.

Polie, adoucie, bouchardée ou flammée, selon sa nature ou l'utilisation souhaitée, la pierre naturelle s'adapte à toutes les situations, tout en apportant sa noblesse à la mémoire des défunts.



➤ *Conçus, fabriqués et mis en œuvre par des professionnels, les ouvrages en pierre naturelle apportent à l'espace cinéraire une touche patrimoniale, tout en garantissant une qualité et une résistance à l'épreuve du temps.*

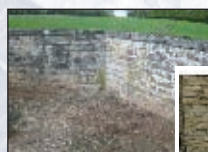
Le service des professionnels des métiers de la pierre

La création d'un espace ou d'un équipement cinéraire au sein du cimetière reste un événement important et exceptionnel. Il doit donc être parfaitement pensé et réalisé.

Dans cette perspective, les professionnels des métiers de la pierre, présents sur tout le territoire, mettent à votre disposition leur expérience. Grâce à leur savoir-faire, ils vous aident à concevoir et à mettre en œuvre des équipements de grande qualité, qui apporteront durablement un réel cachet à votre cimetière.

Connaissance des matériaux, assistance à la conception et maîtrise des techniques de fabrication et de pose sont autant d'atouts apportés par les professionnels des métiers de la pierre.

N'hésitez pas à les consulter et à les associer le plus tôt possible à la réalisation de vos projets. Vous éviterez ainsi de nombreux désagréments.



GRANITERIE PETITJEAN

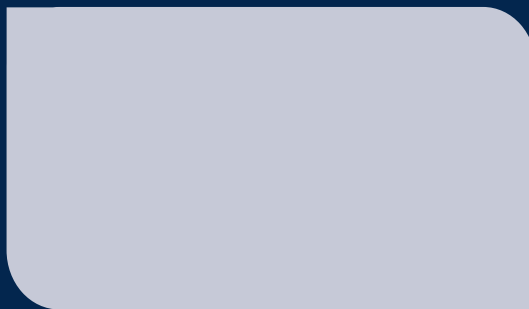


Le présent guide poursuit un double objectif :

D'abord, permettre aux élus non seulement de découvrir l'offre « pierre naturelle », mais également de concevoir des espaces cinéraires conformes à la législation et aux attentes de leurs administrés. Ensuite, aider les professionnels à imaginer et à réaliser des produits et des ouvrages en pierre naturelle répondant aux exigences de la crémation dans le respect de l'environnement.

Ce document se décline en deux sections distinctes :

- La première partie dresse un constat sur l'évolution de la crémation en France et invite à une réflexion sur les avantages de l'utilisation de la pierre naturelle dans le cadre de la réalisation d'un site cinéraire.
- La seconde partie, consultable sur le site internet (www.ctmnc.fr), propose des préconisations pour le choix des matériaux, les types de produits, la fabrication et la pose des columbariums et autres ouvrages destinés à être mis en œuvre dans un espace cinéraire.



Centre technique de matériaux naturels de construction
17 rue Letellier, 75015 PARIS

